

SOS PETITE ENFANCE



en détresse

Le 19 novembre, la Petite Enfance se mobilise !

#PetiteEnfanceEnColere #19 novembre

Les rapports se multiplient, les ouvrages dénonçant les dérives du secteur se succèdent, pourtant, rien n'est fait pour remédier à ces dérives.

Il manque 10 000 professionnel.le.s pour l'accueil collectif, des sections entières sont fermées en raison de cette pénurie de personnel ; Professionnel. le.s, jeunes enfants, parents, tout le monde est concerné !

Présenté comme une formule miracle, le secteur lucratif s'est illustré par ses mauvaises pratiques.

Les collectivités ont également une part de responsabilité en cédant au moins-disant lors d'appels d'offres où la qualité de l'accueil, la sécurité et le bien-être de nos jeunes enfants sont les grands absents.

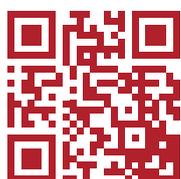
La CGT s'est toujours opposée à la marchandisation et la présence du privé à but lucratif. Nous avons dès le début alerté sur les graves dérives qui en découleraient... Nous y sommes !

Pour les professionnel.le.s, nos métiers perdent du sens et le seul horizon qu'on nous propose, c'est la rentabilité à tout prix.

Mal considérés, Mal rémunérés, les groupes privés nous transfèrent toute la responsabilité sans nous donner de véritables moyens pour bien faire notre travail.

Dans le secteur lucratif, on se mobilise pour :

- L'attribution du « **bonus attractivité** » pour l'ensemble du personnel des EAJE ;
- **L'amélioration des conditions de travail** et une véritable reconnaissance des qualifications des métiers de la Petite Enfance ;
- **L'abrogation immédiate de l'arrêté du 29 juillet 2022** relatif aux personnels autorisés à exercer dans les crèches ;
- La stricte **égalité de salaire** entre les femmes et les hommes ;
- **Une politique ambitieuse de la Petite Enfance**, véritable investissement pour l'avenir des enfants et de notre société ;
- **Un véritable service public de la Petite Enfance**, seule alternative à la marchandisation du secteur.
- **La modification du taux d'encadrement** 1 pour 5 en 2027 et 1 pour 4 en 2030 avec la mise en place immédiate d'un décret.



Retrouvez toutes les infos et les points de rassemblements
sur notre site Internet

www.sap.cgt.fr